



PROJET PÉDAGOGIQUE 2026-2027

Accueil de Loisirs de Cornas



SOMMAIRE

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire.....	2
1. Présentation	3
1.1. La Commune	3
1.2. L'Ifac.....	3
1.2.1. L'association	3
1.2.2. L'organisateur :.....	3
2. L'accueil de loisirs	4
2.1. La structure	4
2.2. Le fonctionnement	4
2.3. La journée type.....	5
2.4. Le public	6
2.5. L'équipe d'animation et son rôle	7
2.5.1. La composition de l'équipe.....	7
2.5.2. Quel est le rôle de chacun au sein de l'accueil de loisirs ?.....	8
2.6. La communication	9
3. Les objectifs	10
3.1. Les objectifs éducatifs.....	10
3.2. Les objectifs pédagogiques.....	11
4. L'organisation de l'équipe éducative	13
4.1. Les réunions de préparation.....	13
4.2. Les réunions de régulation	13
4.3. Les formations	13
5. Le suivi sanitaire.....	14

1. PRÉSENTATION

1.1. La Commune



Cornas est une commune située dans le département de l'Ardèche, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle fait partie de la Communauté de communes de Rhône Crussol.

La commune compte en 2022, 2309 Cornassiens. Elle est limitrophe avec le département de la Drôme, il suffit de parcourir 5 km, puis de traverser le Rhône pour rejoindre la ville de Valence.

La commune de Cornas est très connue pour son vin rouge, très tannique et charpenté. Le Cornas est un vin labellisé par l'AOC (Appellation d'Origine Contrôlée, depuis 1936), produit exclusivement sur la commune. Selon la légende, Louis XV, Saint Louis et Charlemagne lui-même, appréciaient les arômes de ce vin. Le marché aux vins se tient chaque année, le premier week-end de décembre.

Aujourd'hui, le village possède une école élémentaire et maternelle publique, un restaurant scolaire, une garderie périscolaire le matin et le soir ainsi qu'un accueil de loisirs mercredis et vacances.

Un peu d'histoire :

Le nom de « Cornas » signifie « terre brûlée » en celte.

L'église « Saint Pierre au Liens » dans cette commune est un monument classé au patrimoine au centre de cette commune à haut clocher datant du XIXème Siècle.

1.2. L'Ifac

1.2.1. L'association

La ville de Cornas confie à l'IFAC (Institut d'Animation et de Conseil), la gestion de son accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans depuis le 1er septembre 2021.

L'IFAC est une association d'éducation populaire reconnue d'intérêt général, à vocation sociale, éducative et territoriale. Elle est structurée en un réseau national d'échanges et de partenariats entre les élus locaux, les acteurs de la société civile et la population. L'IFAC élabore et développe, avec les élus, les professionnels et la population, des réponses adaptées aux demandes et aux besoins locaux, y compris dans le cadre des marchés publics.

1.2.2. L'organisateur :

IFAC (Institut de Formation, d'Animation et de Conseil)
Etablissement Rhône-Alpes
22 rue Thiers
38000 GRENOBLE

2. L'ACCUEIL DE LOISIRS

2.1. La structure

L'Accueil de Loisirs de Cornas (07130) est domicilié au 4 Pl. de la Salle des fêtes au sein des locaux de l'école.

Composition de la structure mise à disposition :

- 1 salle pour les élémentaires composé de jeux adapté pour la tranche d'âge.
- 1 salle pour les maternelles équipées de mobilier et jeux adaptés à la taille des enfants.
- 1 grande salle de motricité utilisable pour les maternelles. Cette salle sert de dortoir en début d'après-midi.
- 1 restaurant pouvant accueillir jusqu'à 100 couverts.
- 3 blocs sanitaires (garçon/ filles) équipés de 3 WC pour les plus petits, 1 pour les grands et 1 pour les enfants porteurs de handicaps. Un espace toilettes dédiés aux adultes coté restaurant, 1 bloc dans l'école maternelle et pour finir un bloc sanitaire en extérieur.
- 2 cours extérieures, dont 1 avec un revêtement caoutchouté.
- 1 infirmerie.
- Salle des fêtes pour les activités spécifiques (intervention, sport, spectacle etc.).

Cet accueil permet de recevoir un public en fauteuil roulant au rez-de-chaussée.

Afin d'optimiser au mieux les espaces, les salles sont utilisées selon les âges mais aussi selon les activités proposées. Chaque groupe dispose de son lieu de vie aménagé.

2.2. Le fonctionnement

L'accueil est ouvert aux enfants âgés de 3 ans révolus à 11 ans. Il est situé au sein de l'école primaire de la commune de Cornas. La structure accueille les enfants de Cornas et Chateaubourg en priorité mais également les enfants des communes voisines.

Le centre de loisirs fonctionne les mercredis en période scolaire de 7h30 à 18h30 et une semaine à chaque période de petites vacances scolaires à l'exception des vacances de Noël et quatre semaines l'été, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Les enfants sont répartis en différents groupes, en fonction de leur âge :

- ↳ Un pôle maternel : De la PS à la GS
- ↳ Un pôle élémentaire : Du CP au CM2

La restauration du midi est assurée par un prestataire. Les repas sont livrés en liaison froide et du personnel se charge de la chauffe et de l'entretien du restaurant. Le bâtiment est adapté au respect des normes HACCP. Le personnel est également formé à sa mise en pratique.

Un Plan de Maîtrise Sanitaire est en vigueur au sein de la structure.

2.3. La journée type

7h15 – Arrivée des animateurs et préparation de l'accueil. Mise en place des jeux et des espaces.

7h30 – 9h00 - : Accueil par une personne de l'équipe. L'échange est personnalisé avec les familles. 1 animateur est positionné à l'entrée de la salle : il assure l'accueil échelonné des premiers enfants. Cet accueil est particulièrement important car il fait le lien entre la maison et le centre de loisirs.

Pointage sur les listes de présences sous format horaire. Exemple : l'enfant arrive à 8h12, on inscrit l'heure directement sur la colonne matin (Arrondir par tranches de 5 minutes).

1 animateur dans la salle préparée avec différents supports : petits jeux et coin lecture ou repos. Il est important que l'animateur participe à ces temps de jeux d'accueil, il veille à l'inclusion de tous, notamment pour les plus timides/discrets. L'animateur veille à renouveler de temps en temps les supports.

9h10 - Fin de l'accueil. Les animateurs informent la direction du nombre exact d'enfants présents. Les enfants profitent pour échanger avec les autres copains. Toilettes en groupe accompagné d'un animateur.

9h40 - Début des activités. Les animateurs veillent à bien scinder le groupe en deux afin de faire soit deux activités différentes, soit une activité principale et une activité annexe. Le choix de faire des sous-groupes est important pour le calme et la participation de tous.

11h20 - Fin des activités et rangement. Toilette en groupe accompagné d'un animateur, lavage des mains. Temps libre à l'extérieur.

12h00 – 13h00 – Repas tous en groupe.

13h00 – 15h00 – Temps du repos

- 3-5 ans : sieste jusqu'au réveil des enfants, temps de réveil jusqu'à 15h00.
- 6-12 ans : temps avec activités calmes (lecture d'une histoire, manuelles, contes, jeux de sociétés...). Le temps de repos n'est pas forcément une sieste, mais un temps où les enfants peuvent effectuer des activités calmes. Les animateurs en profitent pour faire leur pause sans aucun défaut de surveillance.

14h00 ou 14h30 - Fin du temps calme pour les grands.

14h45 - Début des activités de l'après-midi après un passage aux toilettes. Activités manuelles ou sportives en extérieur comme en intérieur.

16h00 – 16h30 – Goûter tous ensemble.

16h30 – Accueil des familles avec petit bilan de la journée avec explication des activités proposées.

Ne pas oublier de noter tous les enfants partis. Dépointage sur les listes de présences sous format horaire semblable à l'accueil du matin.

18h30 - Fermeture du centre au public sans oublier le rangement et le nettoyage rapide des lieux

2.4. Le public

Comme évoqué ci-dessus, L'accueil de loisirs de Cornas est ouvert aux enfants âgés de 3 ans révolus à 11 ans.

Il est impératif de pouvoir prendre le temps de connaître notre public pour mieux cibler leurs besoins et leurs attentes.

Entre 3 à 6 ans, que se passe-t-il chez les enfants ?

- Il ressent diverses émotions comme la joie, la jalousie, la peur et la colère, mais il peut choisir de les exprimer ou non selon la situation.
- Il exprime ses besoins par des mots, comme « je suis fatigué ».
- Il parvient à exprimer de manière plus précise sa colère en utilisant des mots, et non des gestes.
- Il démontre certains comportements prosociaux et altruistes envers un autre enfant, par exemple en l'aidant ou en partageant avec lui.
- Il est moins contrarié par les limites et la discipline, car il comprend peu à peu les raisons de ces limites.

Entre 6 ans à 12 ans, que se passe-t-il chez les enfants ?

- Il commence à penser de manière plus flexible.
- Est en cours de développement de la conscience de soi.
- Cerne et à comprendre les sentiments ou les émotions des autres.
- Il commence à se familiariser avec les règles de leur culture ou de la société.
- Développe son corps et son état d'esprit.

C'est pourquoi il est important de pouvoir adapter les activités et projets aux différentes tranches d'âges pour leur permettre d'évoluer dans un cadre sécurisant, ludique et autonome.

Concernant les enfants en situation de handicap :

Selon l'article L.114 du code de l'action sociale et des familles : « constitue un handicap toute limitation d'activité où restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Pour faciliter au mieux l'accueil de ses enfants, l'équipe pédagogique veillera à respecter la procédure suivante :

⇒ Avant l'arrivée de l'enfant :

▪ Premier contact avec la famille. (Physique ou téléphonique)

Dans un premier temps, la direction prendra le temps de rencontrer la famille afin de définir les bases d'un accueil adapté à l'enfant. Il sera nécessaire de présenter précisément le fonctionnement du centre afin de trouver le bon positionnement de l'équipe et les bons aménagements afin que cet accueil se passe dans de bonnes conditions. Ce rendez-vous sera aussi l'occasion d'une première explication sur le handicap rencontré mais aussi sur le

traitement de ce handicap au quotidien. Nous penserons bien à demander le PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) ou le PPS (Projet Personnel de Scolarisation) s'il existe.

- **Rencontre avec les professionnels de santé en charge de l'enfant.**

Avec l'accord et la présence éventuelle des parents, il sera bon de rencontrer les professionnels de santé qui accompagne l'enfant et sa famille dans le traitement du handicap de l'enfant. Outre l'explication des bons gestes et des bonnes attitudes à tenir sur le plan médical, ce rendez-vous peut également être bénéfique pour obtenir conseils et autres explications pour aider à favoriser l'intégration des enfants porteurs de handicap.

- **Information auprès de l'équipe.**

La direction mettra en place avec l'équipe les temps de travail nécessaires pour adapter le projet pédagogique de la structure, adapter le fonctionnement et l'aménagement des espaces si nécessaire, mettre en place les bonnes pratiques pour accueillir au mieux l'enfant ou le jeune.

⇒ Pendant le séjour de l'enfant :

Un animateur sera nommé référent de l'enfant accueilli. Il veillera à appliquer les protocoles mis en place avant l'arrivée de l'enfant. Il fera des retours réguliers sur le déroulement du séjour à la direction et à la famille de l'enfant. Il aura également la mission de mettre en place et de tenir à jour le cahier de suivi de l'enfant.

L'équipe de direction sera le premier soutien de l'équipe lors de l'accueil d'enfants porteurs de handicap. Celle-ci veillera au bon déroulement du séjour pour l'enfant mais aussi pour tous ces camarades.

A la fin du séjour, un bilan sera fait avec l'équipe et avec la famille pour pouvoir mettre en place un plan d'amélioration pour les accueils futurs.

2.5. L'équipe d'animation et son rôle

2.5.1. La composition de l'équipe

En conformité avec la réglementation, l'équipe sera composée d'un animateur pour 8 enfants chez les moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants chez les plus de 6 ans.

La composition de l'équipe est faite dans le respect de la réglementation, à savoir : 50% d'animateurs qualifiés au minimum, 20% de non qualifiés au maximum et 30% de stagiaires ou en cours de formation. Elle est construite selon l'effectif à partir d'un socle d'animateurs permanents et complétée par une équipe de vacataires selon les besoins.

Composition de l'équipe permanente :

NOM	PRENOM	QUALIFICATION	FONCTION
MONET	Manon	BPJEPS LTP	Responsable CDI
ROUSSON	Célia	Stagiaire BAFA	Animatrice CDII
SADEK	Abiba	HACCP	Agent de restauration CDII

Concernant les animateurs, ces derniers sont amenés à changer et travaillent sous contrat CEE. Nous accueillons actuellement une animatrice qualifiée d'un BAFA sur les mercredis ainsi que 2 autres animateurs sur les vacances dont 1 diplômé également.



2.5.2. Quel est le rôle de chacun au sein de l'accueil de loisirs ?

⇒ Pour le directeur de l'accueil de loisirs :

- Participer à la définition des orientations stratégiques du centre de loisirs.
- Participer à l'élaboration du budget et en assurer son exécution.
- Concevoir et animer des projets d'activités de loisirs.
- Développer des partenariats.
- Animer la relation avec les familles.
- Assurer la gestion quotidienne du centre de loisirs (administrative, budgétaire, matérielle...).
- Assurer la gestion des ressources humaines (recrutement, encadrement et formation des animateurs).
- Animer et encadrer des équipes.
- Contrôler et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité.

⇒ Pour les animateurs :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs.
- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.
- Construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective.
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités.
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

2.6. La communication

Afin de faciliter les relations avec les familles, nous avons travaillé sur plusieurs modes de communication pour toucher le plus grand nombre d'usagers :

- ✦ Le portail famille :

Outil mis en place pour faciliter les inscriptions et le paiement des factures en ligne.

- ✦ La page Facebook :

Photos des enfants en veillant au respect des autorisations parentales avec des retours réguliers sur les événements et les informations utiles pour ne rien louper de l'actualité de l'accueil de loisirs. Détails du déroulé de la journée avec animations mises en place.

- ✦ Les sites internet de l'IFAC :

On y retrouve l'actualité, les modalités d'inscription et les documents utiles, les informations essentielles.

- ✦ La gazette de la ville de Cornas :

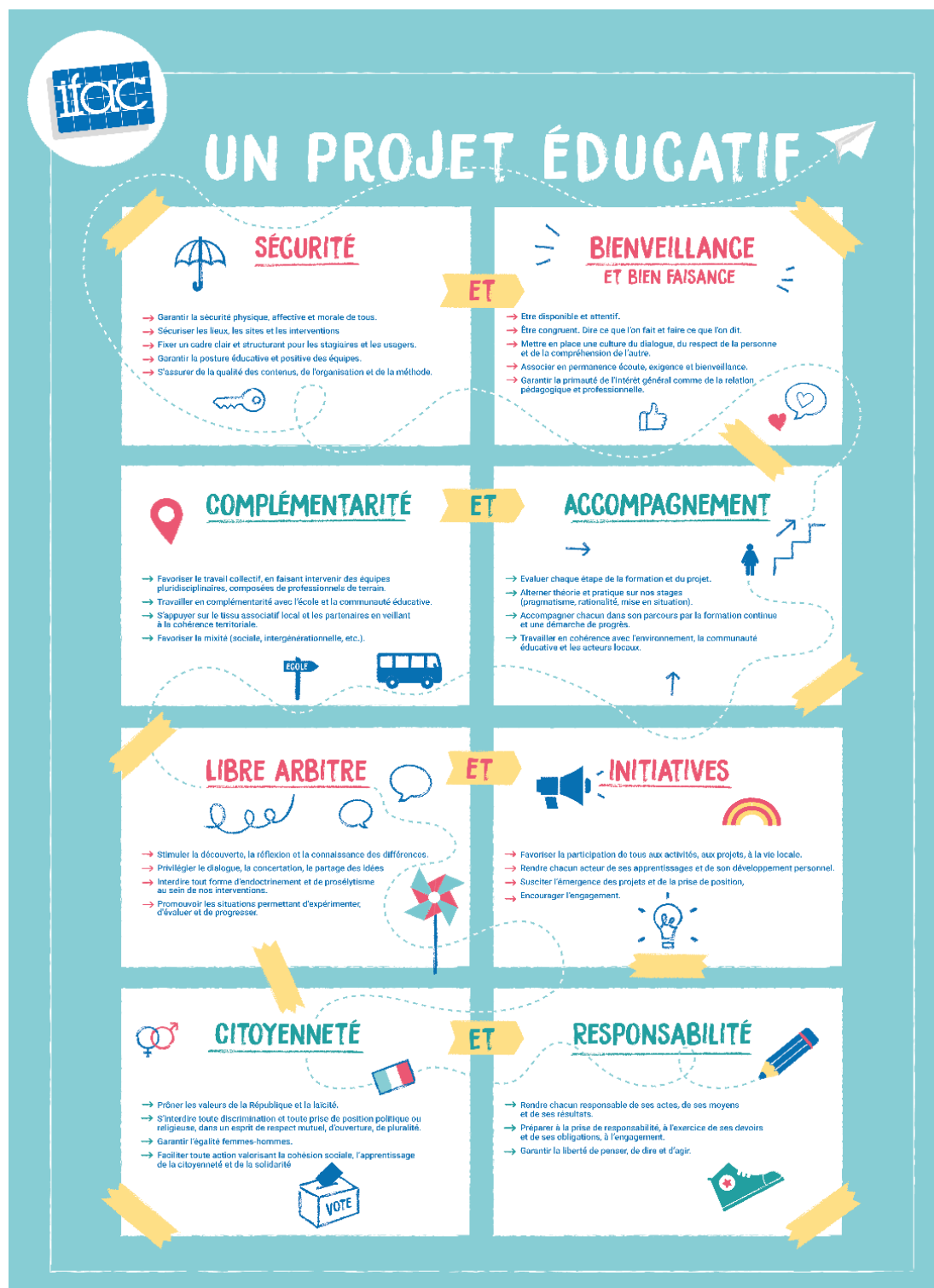
Une gazette est mise en ligne une fois par mois avec les actualités de la ville et le dynamisme imposé par cette dernière. Nous pouvons publier un article concernant le centre de loisirs.

LES OBJECTIFS

2.7. Les objectifs éducatifs

L'accueil de loisirs de Cornas évolue dans le cadre d'une Délégation de Service Public mis en place par la mairie depuis quelques années. La mairie a par ailleurs renouvelé sa confiance à l'association en juillet 2024.

Un projet éducatif en lien avec le territoire :



2.8. Les objectifs pédagogiques

✓ Permettre à l'enfant de vivre des moments qui sortent de leur quotidien.

Bien que le centre de loisirs soit un lieu de socialisation au même titre que l'école, il ne faut pas le confondre avec. Le centre de loisirs doit permettre à l'enfant de s'épanouir et de passer un agréable moment tout en lui faisant faire des découvertes diverses et variées.

Pouvoir proposer des activités aux enfants accueillis pour leurs faire changer d'air, en essayant de leur apporter de nouvelle connaissance, de savoir et savoir-être d'une manière ludique par le jeu.

EVALUATION : L'évaluation de cet objectif se fera par l'équipe pédagogique à chaque période, au moment de la mise en place de la programmation lors des réunions de travail. Cette évaluation basée sur des critères quantitatifs (nombre d'activités collectives, dirigées, libres ou individuels) devra être mis en parallèle avec les retours des enfants. L'analyse des activités proposées pourra également se faire à l'aide des « fiches activités » remplies par les animateurs lors de la préparation.

Un questionnaire a été réalisée en fin d'année 2024 aux profits des parents afin de connaitre leurs avis ainsi que celui de leur(s) enfants(s).

✓ Contribuer favorablement aux relations et échanges avec les différents intervenants (Familles, prestataires, intervenants, etc.).

Le partenariat est considéré aujourd'hui comme un principe d'action indispensable à la mise en œuvre du centre de loisirs de Cornas. Nous avons fait le choix de soutenir les intervenants locaux afin de créer du lien au sein de la commune de Cornas.

Cela permet d'encourager l'enfant à vivre ensemble et à développer ses compétences sociales. À travers les jeux de groupe, les projets collectifs ou les moments de partage, l'enfant apprend à écouter, respecter les règles, coopérer et résoudre des conflits de manière autonome. Le centre de loisirs devient ainsi un lieu où il peut expérimenter la vie en société dans un cadre bienveillant.

Afin de dynamiser les mercredis et vacances scolaires, plusieurs actions ont été mis en place fin 2024/début 2025 comme :

- ↳ Intervention de Fabienne Chazelle : Animations en lien avec le théâtre, les mimes, la chanson et l'histoire, tout en entrant dans un spectaculaire imaginaire.
- ↳ Déplacement dans divers lieux culturels des communes voisines : Bibliothèque de Tournon-sûr Rhône et médiathèque de St-Peray pour une exposition sur l'art africain.
- ↳ Mise en place d'un marché des artisans et producteurs locaux
- ↳ Souhait de faire du lien entre les différents centres de loisirs sur le secteur.

Nos projets avec les partenaires locaux ne s'arrêtent pas là et continuerons sur l'année 2026.

EVALUATION : L'évaluation de cet objectif se fera par les familles à la fin de chaque période avec un petit questionnaire. Pour le moment, les familles sont ravies de ces actions et nous le font savoir lors des différents accueils.

✓ **Rendre les enfants acteurs de leurs loisirs.**

L'équipe d'animation et de direction privilégie les projets d'activités conçus et imaginés par et avec les enfants en donnant les moyens de les réaliser.

L'équipe donne les moyens à l'enfant de pouvoir s'exprimer selon ses envies d'activités. Pour que les moyens de cet objectif soient atteignables et réalisables, nous mettons en place sur certaines vacances un programme à la carte pour les plus grands.

EVALUATION : En ce qui concerne l'évaluation, les enfants étant leur propre source d'inspiration, ces derniers font des animations qui leurs plaisent tout en se fixant de réels objectifs.

✓ **Stimuler la créativité et l'imagination de chacun.**

Pour nous, c'est important de favoriser l'expression personnelle et le développement de la pensée divergente. Cela permet de renforcer l'estime de soi en valorisant les créations des enfants.

Permet à chaque enfant d'exprimer ses idées et émotions de manière unique. Encourage la pensée divergente et la capacité à imaginer des solutions ou des idées nouvelles. Valoriser leurs créations et leur imagination, ce qui renforce leur confiance en eux. Favorise l'échange d'idées et la collaboration dans un cadre créatif, tout en respectant les différences de chacun.

EVALUATION : Observer l'engagement et l'originalité des productions (dessins, histoires, pièces de théâtre). Organiser un moment de présentation où les enfants expliquent leur création et le processus qu'ils ont suivi. Permettre à chacun de présenter son œuvre et d'être fier de ce qu'il a fait.

3. L'ORGANISATION DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

3.1. Les réunions de préparation

Afin de préparer au mieux la période, plusieurs réunions seront mises en place et réparties sur une demi-journée. Elles permettent de retravailler :

- Le projet pédagogique pour l'année (Celui sera la base de travail pour chaque période de vacances qui va suivre).
- Le calendrier des évènements et des temps de travail de l'année.
- L'organisation de l'équipe éducative.
- L'organisation des locaux et de la journée sur la période.

3.2. Les réunions de régulation

Cette réunion se déroule généralement le mardi soir 18h30 à 20h00 sur la semaine de vacances. Elle permet de faire :

- Une mise au point et retour sur le fonctionnement.
- La préparation de la sortie ou des animations exceptionnelles.
- Une évaluation des animateurs en entretiens individuels.

3.3. Les formations

Tout d'abord, il y a la formation pour les animateurs stagiaires. Il faudra définir les objectifs du stage, faire participer le stagiaire aux différents temps, les accompagner sur les animations et les évaluer. Pour ce faire, de nombreux temps seront consacrés aux stagiaires afin de faire un point régulier et suivre l'évolution des objectifs.

4. LE SUIVI SANITAIRE

L'hygiène est très importante dans la vie de l'ACM. Les règles d'hygiène doivent être mise en place dès le plus jeune âge afin de créer de « bonnes habitudes ».

Tout en haut du placard, vous trouverez une grande boîte où se trouvent plusieurs trousse à pharmacie avec tout le nécessaire en cas de « petit bobo ». Dans cette même boîte, vous trouverez les trousse infirmerie obligatoire déjà prête en cas de sortie.

A chaque blessure, qu'elle soit légère ou plus grave, toutes les informations doivent être renseignées dans un registre d'infirmerie

Après chaque utilisation, il faudra nettoyer la trousse et remettre du matériel si besoin.

Un classeur contient toutes les fiches sanitaires de chaque enfant. Elles comportent les numéros et adresses des tuteurs légaux, les numéros et noms des personnes habilitées à récupérer l'enfant, toutes les informations médicales nécessaires (allergies, autorisation d'aller à l'hôpital...).

Concernant les PAI (Protocole d'Accueil Individualisé), une grande boîte est mise à disposition des adultes dans la partie restauration. En cas de déplacement, les PAI doivent obligatoirement être amenés. Les PAI sont mis en place par un médecin par suite d'une particularité d'ordre médical (allergies, maladie...) entraînant le besoin d'un accueil adapté pour l'enfant.

Ils doivent être connus de la direction ainsi que de l'assistant sanitaire. Si celui-ci a un impact sur l'organisation de l'accueil, nous veillerons à mettre au courant l'équipe d'animateurs tout en préservant le secret médical et la discrétion nécessaire.

Selon le P.A.I., un animateur peut être choisi pour être référent de l'enfant. Ce qui fait que l'animateur assurera son rôle envers le groupe ainsi qu'un rôle plus précis pour cet enfant. Il s'agira d'être un référent pour cet enfant, prendre du temps pour l'écouter, répondre à ses attentes (dans la limite du possible), d'organiser sa journée au mieux en fonction de sa particularité.